

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

En raison de l'absence de quorum constatée lors de la séance du 11 juin 2025 à Marcheprime à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Belin-Béliet le vendredi 20 juin 2025 à 18h00, conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi à l'article L5211-1 du même code, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
Date de la convocation : 12 juin 2025

Étaient Présents: Mme ARDOUIN Aimée portant pouvoir de Mme VALIORGUE Magali, **M. DECLERCQ Cyrille**, **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de M. PAIN Cédric et Mme DESMOULIN Karine, **M. DUNOGUES Yves**, **M. ICHARD Vincent** portant pouvoir de Mme BREQUE Claudie, **M. SORE Serge** portant pouvoirs de M. DELUGA François et de M. SAINTORENS Denis, **Mme WEBER Sophie** portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique.

Absents excusés (pouvoirs): **BREQUE Claudie** ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent, **M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, **Mme DESMOULIN Karine** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, **M. GILLE Hervé** ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie (absente), **M. GLEYZE Jean-Luc** ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie (absente), **Mme MESPLES Olga** ayant donné pouvoir à M. LANUSSE Denis (absent), **M. PAIN Cédric** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **M. SAINTORENS Denis** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, **Mme VALIORGUE Magali** ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée.

Absents : M. BACHÉ Alain, M. BAUDE Vital (excusé), Mme BEAUMONT Patricia, M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. BOUFFIN Yann, M. CARRERE Paul (excusé), M. DUFAY Michel (excusé), M. DURRIEU Michel (excusé), M. FORET Thierry (excusé), M. LAGRAVE Renaud, M. LANUSSE Denis (excusé), Mme LARRUE Marie, M. LASSALE Jean-Claude, Mme LE YONDRE Nathalie, Mme MARIE Lucie (excusée), M. MARTINEZ Manuel (excusé), M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick, Mme PIQUEMAL Sophie, M. SARTRE Philippe (excusé), Mme TAPIN Maylis, M. TAUZIN Amaud (excusé), Mme TOSTAIN Emmanuelle,

Deuxième convocation en l'absence de quorum constaté			
ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Nombre de Présents	7	Représentant nombre de voix	32
Nombre de pouvoirs	10	Nombre de voix pour	32
Total présents et pouvoirs	17	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	
		Ne prend pas part au vote	

REVISION DE LA CHARTE

Poursuite de la révision de la Charte

PLAN DE FINANCEMENT

Par délibération n° 2024-67 du 23 avril 2024 le Comité syndical a approuvé le lancement du processus de révision de la Charte 2029-2044 du Parc naturel régional des Landes de Gascogne.

Par délibération 2024-69, le Comité Syndical a validé

- le principe d'une externalisation partielle de la réalisation des études préalables (état des lieux et évaluation de la charte) et du renfort en moyens humains
- et le plan de financement afférent.

Il apparaît indispensable aujourd'hui de compléter les 1ères productions relatives à l'évaluation, en vue de répondre aux objectifs réglementaires.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le coût et plan de financement du projet

Coût total prévisionnel

Phase finale du diagnostic de territoire	44 640 €
Communication et concertation	3 360 €
Renfort en moyens humains (12 mois)	42 000 €
TOTAL	90 000 € TTC

Plan de financement

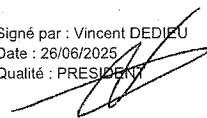
- Région nouvelle Aquitaine 80 % 72 000 €
- Auto financement du Parc : 20 % 18 000 €
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 26/06/2025
Qualité : PRESIDENT



Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 27/06/25